



Commune de Civrieux d'Azergues
Département du Rhône

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 069-216900597-20221213-2022_12_003-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022
Délibération 2022-12-003**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 06/12/ 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Étaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Nadine MICHON, Loïc BOUCHARD, Alain NODIN, Marie-Charlotte HERITIER, Aymeric TEVISSSEN, Jérôme ECOCHARD, M. Olivier PASQUAL, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme DALLA LIBERA, Laetitia PONGE, Mme Isabelle ADELINÉ

Étaient Absents excusés : Mme Brigitte BOURGEAY (pouvoir donné à M. Loïc BOUCHARD)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 15 votants : 16

Désignation d'un Secrétaire de séance : Mme Liliane DALLA LIBERA

OBJET : INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS – ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Afin de procéder à la collecte des informations, il convient de diviser la commune en 3 districts ; c'est pourquoi 3 agents recenseurs doivent être recrutés.

Considérant la difficulté à estimer le temps requis pour la collecte des informations, Madame le Maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs sur la base du nombre d'imprimés remplis et des ½ journées de formation, comme suit :

Feuille de logement	Bulletin individuel	½ journée de formation
1.13€	1.72€	50€

La rémunération définitive des agents recenseurs sera calculée en fin de mission et sera égale au produit du nombre de questionnaires établis par le montant de base par questionnaire défini ci-avant.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ACCEPTE le versement des indemnités auprès des agents recenseurs tel que ci-dessus ;

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Mme la secrétaire de séance,
Mme Liliane DALLA LIBERA

Mme le Maire,
Marie-Pierre TEYSSIER

